



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an . . . Fr. 8.—
ABONNEMENTS Six mois . . . » 4.—
Trois mois . . . » 2.—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 40 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDÉES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40

Installations d'eau et de gaz
Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.
Devis gratuits sur demande.

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre

Ancienne Synagogue
Consommations de premier choix
— Excellents vins —

Bière de la Brasserie Ulrich

TÉLÉPHONE

JEAN WEBER, 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS

Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
Chaux-de-Fonds
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies
pour H. mes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lingerie **Au GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND E. MEYER & C^{ie} RUE DU SAND, 6
Cors-jets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins
et spiritueux. Farines,
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

JULES VERTHIER RUE NEUVE 10

Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile

Rue Léopold-Robert 11. — Halle du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon
MUNICH PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Restaurant populaire anti-alcoolique

HOTEL L'AURORE

Serre 16 Serre 16

Restauration à toute heure. Prix sans concurrence.
— Lundi matin gâteau au fromage. Samedi
soir, tripes. — Bière. Cidres. Vins de 30 à 80 centi-
mes. — Billard.

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.
Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis,
à 8 1/2 h.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir, de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchan-
disés chaque samedi, de 1 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.

L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,
au local, Chapelle 5.

Section littéraire l'Amitié. — Répétition le
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Cha-
pelle 5.

La Cagnotte, groupe d'épargne. — Per-
ception tous les samedis dès 8 h. à 10 h. du
soir, au local, Ronde 26.

Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement
chaque samedi de 8 heures à 10 heures
du soir au Cercle ouvrier.

Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11
heures du matin à midi, réunion des
joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 43.

Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau
central et du comité local tous les jeudis à
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

Citoyens

signez et faites signer la demande d'initiative
réclamant la nomination du Conseil d'Etat par
le peuple.

Cette liste se trouve déposée dans tous les
cafés.

Pour signer valablement cette de-
mande, il faut être électeur au cantonal.

AVIS

Nous avisons les abonnés qui paient par
trois mois que les encaisseurs passeront
pour le 4^e trimestre dès dimanche prochain.

Tous les abonnés ayant payé 8 francs
pour l'année 1901 ont droit à notre prime

Le Guide pratique ou
Poignée de Riens

contre présentation de leurs quittances à
notre bureau.

L'Administration.

L'Actualité

Un coup d'éponge

Dans la dernière session du Grand Con-
seil le Dr Favre a demandé par voie de pé-
tition à ce Conseil qu'il prononce l'amnis-
tie sur son cas ; cela aurait pour effet le re-
trait de l'arrêté du Conseil d'Etat, lui
interdisant la pratique de la médecine.

Devant la Commission des pétitions, le
Conseil d'Etat a maintenu sa manière de
voir et prétend que le Grand Conseil est
incompétent. La Commission, tout en ad-
mettant l'incompétence (naturellement par
déférence pour le Conseil d'Etat) a reconnu
que l'on devait faire quelque chose en fa-
veur du Dr Favre et pour cette raison elle
est restée nantie de cette demande et elle
rapportera dans la prochaine session qui
commencera le 18 novembre.

Quant à nous, nous maintenons que le
Grand Conseil est compétent puisque l'art.
39 de la Constitution dit que le Grand Con-
seil exerce le droit de grâce et d'amnistie,
qu'il prononce en cas de conflit entre le
pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.
Vouloir soutenir l'incompétence, c'est re-
fuser au Dr Favre le droit primordial de
travailler pour gagner sa vie, ce qui équi-
vaudrait à le laisser mourir de faim ou de
privations ; nous ne pensons pas que le
Grand Conseil ira jusque-là, au contraire,

il nous semble exister au sein de ce Conseil
un courant favorable au Dr Favre.

Il nous paraît impossible qu'on exige du
Dr Favre un nouvel examen médical puis-
que nous contestons à la psychiatrie d'être
une science suffisamment développée pour
éviter des erreurs ; d'ailleurs les psychia-
tres opèrent avec une incousiance de la vé-
rité qui nous a révoltés. Nous en donnons
pour exemple qu'ils ont établi que l'hérédité
de la prétendue folie du Dr Favre provenait
du fait que son père était mort d'une ma-
ladie de la moëlle épinière alors que son
père n'est pas du tout mort de cette mala-
die, mais que la vérité est qu'il est mort
d'une attaque d'apoplexie.

On s'est donc servi de mensonges pour
arracher au jury un verdict d'irresponsabi-
lité ; nous osons espérer que le Grand Con-
seil ne sanctionnera pas une pareille injus-
tice en prétextant l'incompétence, alors que
l'article 36 établit bien clairement sa com-
pétence.

Il arrivera probablement que le Grand
Conseil sera d'un avis opposé au Conseil
d'Etat ce qui arrive relativement souvent et,
dans ce cas, le Conseil d'Etat, tout en con-
servant son opinion, s'inclinera devant le
vote du Grand Conseil, comme d'ailleurs il
l'a toujours fait, et l'arrêté sera retiré, en
s'appuyant sur ce vote.

Avec un peu d'indulgence et de pacifica-
tion, cette affaire finira comme l'affaire
Dreyfus, par une amnistie, c'est ce qui nous
semble le mieux. Un coup d'éponge et c'est
tout.

G. SCHAAD.

La femme avocat

Après la femme électeur, après la femme
éligible, vient naturellement la femme avo-
cat. Nous ne pouvons passer sous silence ce
sujet qui a occupé énormément la presse
française cette année.

Que manquait-il aux femmes après avoir
été électeur et éligible ? rien, sinon le droit
de discourir en public ! C'est ce à quoi elles
visent aujourd'hui. La famille, les devoirs
domestiques, l'affection conjugale ? folies,
tout cela, bon pour un siècle qui n'est pas
le XX^e. Nous aurons ainsi des femmes avo-
cats. J'ignore encore les difficultés qui se
dessinent sur leur route, mais il nous sem-
ble que la femme assise au banc de la dé-
fense, dans nos salles de tribunaux, ne se-
ra pas à sa place normale. Passe encore
quand elle plaidera la cause d'un être aimé,
d'un époux, d'un fils ou d'une sœur ; mais
vous représentez-vous la jeune fille avocat,
assise devant un brigand dont elle aurait
pris la cause et la défense.

Il y a quelques mois, une jeune fille doc-
tore en droit demandait son autorisation
officielle au bureau de Paris. Qu'allait-il
décider le Conseil de l'ordre des avocats de
Paris pour Mlle Chauvin ? Le cas est fort
intéressant ; c'est de l'avenir de la femme
qu'il s'agit et aussi de l'avenir de la fami-
le. On ne remarque jamais assez les petits
commencements des grandes révolutions.

Un incident isolé, un fait insignifiant en
apparence : telle est souvent l'origine de
profonds changements dans les mœurs et
dans la société.

Le sexe féminin a commencé à s'émanci-
per peu à peu à la faveur de la science ; il
a fourni l'espèce, inconnue jusque-là, des
étudiantes. Les diverses facultés de l'Etat,
l'une après l'autre les ont reçues. Il y a eu
les étudiantes en lettres sorties des cours
de la Sorbonne ; les étudiantes en méde-
cine, venues un peu de partout ; les élèves
des beaux arts, les étudiantes en droit.
Toute cette clientèle a d'abord fourni un
certain nombre de bachelières.

Mgr. Jesson avait dit de ces filles dont il
craignait les écarts, qu'elles arriveraient
plus vite à la licence que leurs frères les
bacheliers. Pour plusieurs ce fut vrai, mais
dans un autre sens. Des bachelières sont
devenues licenciées es-lettres ; quelques-
unes mêmes sont arrivées au doctorat en
médecine. Enfin voici une doctoresse en
droit, la première, et celle-ci demande son
inscription au tableau des avocats de Paris.

Cette émancipation graduelle de la jeune
fille ne s'est pas faite sans quelque résis-
tance de l'homme. Les premières étudiantes
durent conquérir de haute lutte leur place
sur les bancs des facultés. A la Sorbonne,
au Collège de France, à l'Ecole de Médecine
et à l'Ecole de Droit elles trouvèrent d'a-
bord mauvais accueil. Il y a quelques mois
encore, leur admission à l'Ecole des Beaux-
Arts soulevait une émeute.

On a dit que c'était jalousie, basse riva-
lité de l'homme contre la femme. N'y au-
rait-il pas plutôt un instinct de nature ? un
certain bon sens inné qui le portait à re-
pousser cette égalité de condition contraire
à la différence des sexes ? L'évolution de la
femme, à laquelle nous assistons depuis
1870, s'étend à tous les ordres de choses et
en tous lieux. Partout la femme entre en
concurrence avec l'homme : des magasins,
elle a passé dans les ateliers, des ateliers
dans les écoles ; des écoles, elle va entrer
dans les professions libérales, dans les car-
rières publiques. Elle est déjà professeur,
médecin, elle aspire à être avocat. Une sta-
tistique nous apprend qu'il y a en Allemagne
3 ramoneuses de cheminées, 53 couvreuses
de toit, 7 armurières, 19 fondeuses de clo-
ches, 50 paveuses, 147 chaudronnières, 379
maréchaux-ferrants, 309 femmes maçons
et 200 marbrières. — On compte en outre
plusieurs femmes équarisseuses-égouttiè-
res. Il faut avouer que cela n'est pas bien
beau.

C'est une transformation complète de la
femme qui se fait sous l'influence d'idées
et de tendances nouvelles et aussi sous l'em-
pire de besoins nouveaux. Quand le prétoire
se sera ouvert pour elle, elle frappera à la
porte des administrations, elle réclamera le
droit d'envoyer des députés aux Conseils de
la nation et d'y entrer elle-même ; elle vou-
dra faire de la politique comme de la litté-
rature et de la science, elle prétendra au
gouvernement aussi bien qu'au commerce
et à la médecine.

Cette métamorphose accuse profondément notre société moderne. Pour bien des raisons la femme ne met plus sa destinée au foyer de la famille et à être la compagne de l'homme. Elle veut vivre pour son propre compte et se faire sa place propre dans le monde. L'organisation sociale est telle que le mariage n'est plus pour elle la seule condition à laquelle elle doive et puisse aspirer. Elle aussi l'être faible, l'être aimant et dévoué, que la nature avait créé pour vivre avec l'homme sous sa protection en lui rendant affection et dévouement pour son appui, elle aussi est saisie par les nécessités de la vie. Le mariage lui est devenu difficile, souvent impossible ; il est presque toujours insuffisant pour les besoins domestiques. Les travaux manuels, sauf ceux de l'aiguille et des ciseaux, les emplois extérieurs n'étaient point faits pour elle ; néanmoins, elle s'y adonne par nécessité ; partout où elle peut, elle dispute à l'homme ses moyens de salaire. Les professions libérales, les carrières publiques lui étaient fermées jusqu'ici, elle cherche à y entrer de force.

C'est la lutte pour l'existence. La femme n'est plus la compagne de l'homme, elle devient sa concurrente, sa rivale. Et pourtant dans cette lutte inégale, ou contraire à la nature, je ne jetterais pas tous les torts sur les femmes ; l'égoïsme des hommes a aussi sa place dans cette situation ; nombreuses ont été les femmes qui, s'étant bercées d'un foyer paisible, loin des travaux disproportionnés à leurs forces, ont dû subir le joug de la tyrannie, de la misère et gagner elles-mêmes leur pain quotidien et celui de leurs enfants aux dépens de ceux qui devraient être leur appui et leur protecteur.

(Le Petit Vaudois.)

La mort d'Aloïs Fauquez

« Lausanne, 29 octobre. — M. Aloïs Fauquez est mort, ce matin, à 1 heure. Né à Yverdon où son père était avocat, dès 1875 il habita Lausanne et travailla pendant 14 ans à l'étude de son père. En 1889 il fonda le Grutli et fit partie dès 1892 du Grand Conseil. C'est à son initiative qu'est due la création des tribunaux de prud'hommes dans le canton de Vaud. »

Telle est la dépêche qui nous apprend la mort d'Aloïs Fauquez, au moment même où, repris à l'espoir, nous avions tout lieu de croire que notre cher ami avait surmonté son mal et qu'il s'acheminait vers la guérison. Le coup est d'autant plus sensible et nous atteint davantage.

Dans la douleur où nous plonge cette disparition si imprévue, nous ne pouvons qu'esquisser la belle et vaillante vie de no-

tre cher camarade, mort au poste d'honneur, en luttant qui ne craignait pas de se mettre en avant et d'offrir sa vaste poitrine à tous les coups.

Nous ne pouvons nous souvenir que de cela, c'est qu'il fut ardent un combattant auquel sa franchise et son amour des opprimés valurent des inimitiés féroces, mais aussi des sympathies précieuses.

Porte-drapeau des socialistes vaudois, il fut toujours à la tête de ses troupes, marchant hardiment à l'ennemi et lui infligeant des défaites parfois inoubliables. Encore quelques efforts et la municipalité de Lausanne passait entre les mains des socialistes et Fauquez devenait syndic. Une campagne encore aux élections fédérales et Fauquez était élu conseiller national, après avoir, dans trois échecs qui étaient tout autant de victoires, réuni un nombre toujours plus considérable de voix.

Ennemi acharné de la militaironomie, faisant une guerre sans trêve à tous les abus, Fauquez était un redoutable adversaire, tant par la plume que par la parole. Ses articles fouillaient, ses réparties cinglaient comme des coups de cravache. Quand il mordait — et la nécessité l'obligeait à le faire souvent — il emportait le morceau.

Autant il était terrible à l'égard des fourbes, des hypocrites, des exploitateurs et des ennemis du peuple, autant il fut bon, généreux, compatissant à l'égard des petits et des faibles.

Aloïs Fauquez que nous connaissions tous et que nous avions tous appris à aimer était une nature d'élite ; il joignait à une intelligence supérieure une clairvoyance rare et un cœur admirable.

Repose en paix, cher et brave ami ! — Ta mémoire sera pieusement gardée.

Nous envoyons à la famille de Fauquez, si cruellement éprouvée, et à nos camarades socialistes de Lausanne et du canton de Vaud l'expression de nos plus vives sympathies dans le grand deuil qui les frappe.

La Suisse socialiste

Catholiques sociaux. — L'assemblée annuelle des catholiques sociaux, à Zurich, a chargé M. Decurtins, conseiller national, de rédiger un mémoire sur le développement scientifique du socialisme moderne. Elle a invité les membres de l'assemblée à aider de toutes leurs forces la commission qui a été nommée par l'association des catholiques suisses pour s'occuper des travaux préparatoires du code civil et du code pénal fédéral. Il a été décidé à la majorité qu'il serait procédé à la fondation d'une société d'apologistes, destinée à défendre l'Eglise catholique contre les attaques dont elle est l'objet, et de faire en sorte que des conférences sur des sujets de science sociale soient instituées pour les prêtres dans les différents diocèses.

il gagne souvent, se déguise comme un acteur, se grime comme il veut, et vous a la vie la plus originale du monde. Je ne doute pas qu'il n'ait plusieurs domiciles, car la plupart du temps, il échappe à ce que monsieur le commandeur nomme les *investigations parlementaires*. Si monsieur le désire, on peut néanmoins s'en défaire honorablement, eu égard à ses habitudes. Il est toujours facile de se débarrasser d'un homme qui aime les femmes. Néanmoins, ce capitaliste parle de déménager encore. Maintenant, monsieur le vidame et monsieur le baron ont-ils quelque chose à me commander ?

— Justin, je suis content de toi, ne va pas plus loin sans ordre ; mais veille ici à tout, de manière que monsieur le baron n'ait rien à craindre.

— Mon-cher enfant, reprit le vidame, je prends ta vie et oublie madame Jules.

— Non, non, dit Auguste, je ne céderai pas la place à Gratien Bourignard, je veux l'avoir pieds et poings liés, et madame Jules aussi.

Le soir, le baron Auguste de Maulincour, récemment promu à un grade supérieur dans une compagnie des gardes-du corps, alla au bal, à l'Elysée-Bourbon, chez madame la duchesse de Berri. Là, certes, il ne pouvait y avoir aucun danger pour lui. Le baron de Maulincour en sortit néanmoins avec une affaire d'honneur à vider, une affaire qu'il était impossible d'arranger. Son adversaire, le marquis de Ronquerolles avait les plus fortes raisons de se plaindre d'Auguste, et Auguste y avait donné lieu par son ancienne liaison avec la sœur de monsieur de Ronquerolles, la comtesse de Serizy. Cette dame, qui n'aimait pas la

Union ouvrière catholique. — L'union des sociétés ouvrières catholiques suisses a siégé à Zurich sous la présidence de M. le Dr Feigenwinter, de Bâle. 44 sections étaient représentées par 82 délégués. Après une discussion de 2 heures l'assemblée a décidé qu'on continuerait de se tenir au principe de la neutralité pour les corporations, tout en invitant le comité à publier, le moment venu, la liste des corporations et associations professionnelles qui offrent aux catholiques les garanties réclamées par eux au point de vue de la neutralité. Le comité central a été chargé d'agir d'accord avec l'association catholique suisse en vue de la réunion d'un congrès général des catholiques de la Suisse en 1902. Il a été décidé que les efforts tentés actuellement pour obtenir la liberté des ouvriers de l'industrie le samedi après-midi seraient énergiquement appuyés. Il a été en outre voté diverses subventions et on a confirmé les représentants dans l'« Arbeiter-Bund ». Zurich a été désigné comme Vorort.

Affaires de presse. — L'association de la presse vaudoise a eu hier après-midi à Lausanne une assemblée sous la présidence de M. Albert Bonnard. A l'unanimité, elle a adopté un article par lequel les membres de l'association s'engagent à s'abstenir de toutes attaques étrangères à l'action politique et à la vie publique de leurs collègues. Les contraventions seront soumises au comité. Une proposition de soumettre les cas de contravention à l'arbitrage a été repoussée.

Cheminaux. — L'assemblée des délégués de la société suisse du personnel de transports réunie à Lucerne a décidé que M. Sourbeck doit continuer à occuper ses fonctions de secrétaire général de l'association, car les plaintes portées contre lui sont dénuées de fondements quoique sa façon de gérer les affaires ne puisse pas être exempte de tout blâme.

LE TOUR DU MONDE

FRANCE

La grève générale. — On mande de Montceau-les-Mines à l'*Echo de Paris* que toute idée de grève générale est écartée, on ne craint même plus de grève partielle.

Au cours de deux réunions convoquées pour hier par M. Merzet, celui-ci a rendu compte des délibérations du comité fédéral et engagé les mineurs à attendre une communication que doit faire prochainement M. Cotte, secrétaire du Comité fédéral.

Les deux assemblées ont approuvé cette procédure. Etant donnée la tranquillité générale, on croit qu'il n'y aura plus de perquisitions chez les détenteurs d'armes à feu.

sensiblerie allemande, n'en était que plus exigeante dans les moindres détails de son costume de prude. Par une de ces fatalités inexplicables, Auguste fit une innocente plaisanterie que madame de Serizy prit fort mal, et de laquelle son frère s'offensa. L'explication eut lieu dans un coin, à voix basse. En gens de bonne compagnie, les deux adversaires ne firent point de bruit. Le lendemain, la société du faubourg Saint-Honoré du faubourg Saint-Germain et le château, s'entretenirent de cette aventure. Madame de Serizy fut chaudement défendue, et l'on donna tous les torts à Maulincour. D'augustes personnages intervinrent. Des témoins de la plus haute distinction furent imposés à messieurs de Maulincour et de Ronquerolles, et toutes les précautions furent prises sur le terrain pour qu'il n'y eût personne de tué. Quand Auguste se trouva devant son adversaire, homme de plaisir, auquel personne ne refusait des sentiments d'honneur, il ne put voir en lui l'instrument de Ferragus, chef des Dévorants, mais il eut la secrète envie d'obéir à d'inexplicables sentiments en questionnant le marquis.

— Messieurs, dit-il aux témoins, je ne refuse certes pas d'essuyer le feu de monsieur de Ronquerolles ; mais, auparavant, je déclare que j'ai eu tort, je lui fais les excuses qu'il exigera de moi, publiquement même s'il le désire, parce que, quand il s'agit d'une femme, rien ne saurait, je crois, déshonorer un galant homme. J'en appelle donc à sa raison et à sa générosité, n'y a-t-il pas un peu de niaiserie à se battre quand le bon droit peut succomber ?...

Monsieur de Ronquerolles n'admit pas cette façon de finir l'affaire, et alors le baron, devenu plus soupçonneux, s'approcha

ITALIE

Naples et la Camorra. — Le parti populaire avait organisé pour samedi soir une réunion sur la place Re Humberto afin de manifester en faveur de la commission d'enquête pour le courage qu'elle a montré en dévoilant les scandales de l'administration municipale. Pour des motifs d'ordre public la police a interdit cette réunion. A partir d'aujourd'hui dimanche, les orateurs socialistes feront tous les soirs des conférences dans les quartiers populaires pour expliquer aux électeurs le contenu des deux volumes de l'enquête. Une grande agitation règne déjà dans les divers partis napolitains en vue des élections communales qui auront lieu le 10 novembre. On considère comme probable le triomphe de la Camorra dans ces élections. Dans ce cas, on assure que le gouvernement interviendra énergiquement en décidant la dissolution du Conseil communal et l'envoi à Naples de commissaires extraordinaires avec les pouvoirs nécessaires pour vaincre la Camorra.

ESPAGNE

La réaction. — Dès leur arrivée à Madrid les prélats sénateurs ont averti le gouvernement qu'ils demanderont la semaine prochaine qu'on déclare obligatoires les cours de religion catholique et de morale dans l'enseignement secondaire ; qu'on proclame la liberté de l'enseignement pour les congrégations religieuses ; qu'on donne aux prélats l'autorisation de faire l'inspection de l'enseignement ; enfin, que l'on comprenne dans le Concordat toutes les congrégations.

Dans sa réponse M. Sagasta affirmera son respect pour les droits de l'Eglise dans les limites tracées par le Concordat, mais aussi sa ferme résolution de maintenir les droits de l'Etat et de s'entendre avec le Vatican sur les réformes du Concordat et sur la réglementation des congrégations au point de vue de la mise en vigueur de la loi sur les associations.

ANGLETERRE

Le « cas » du général sir Redwers Buller continue de passionner l'opinion publique. D'après une lettre d'un correspondant anglais, les milieux militaires furent très surpris contre M. Brodrick lorsqu'on apprit que, malgré sa promesse, le ministre de la guerre avait nommé à des commandements de corps d'armée, trois généraux incapables pour raisons diverses, de conduire leurs troupes à la guerre. Ces trois généraux sont le duc de Connaught, sir Evelyn Wood et sir Redwers Buller.

On ne pouvait pas attaquer le duc de Connaught. On ne pouvait mener la campagne contre sir Evelyn Wood parce qu'il n'eût pas été de bon ton de proclamer son infirmité (il est sourd). Tout l'effort porta donc contre le seul sir Redwers. Les feuilles ministérielles l'accablèrent. On lui gardait une rancune mortelle, dans le clan de M. Chamberlain, d'avoir osé conseiller la paix après Paardeberg. Tout le monde lui tomba dessus. Il s'affola. D'où son discours maladroit. D'où sa chute. Mais l'armée et le peuple qui ne voient pas tout cela sont

de son adversaire.

— Eh bien ! monsieur le marquis, lui dit-il, engagez moi, devant ces messieurs, votre foi de gentilhomme de n'apporter dans cette rencontre aucune raison de vengeance autre que celle dont il s'agit publiquement.

— Monsieur, ce n'est pas une question à me faire.

Et monsieur de Ronquerolles alla se mettre à sa place. Il était convenu, par avance, que les deux adversaires se contenteraient d'échanger un coup de pistolet. Monsieur de Ronquerolles, malgré la distance déterminée qui semblait devoir rendre la mort de monsieur de Maulincour très problématique, pour ne pas dire impossible, fit tomber le baron. La balle lui traversa les côtes, à deux doigts au-dessous du cœur, mais heureusement sans de fortes lésions.

— Vous visez trop bien, monsieur, dit l'officier aux gardes, pour avoir voulu venger des passions mortes.

Monsieur de Ronquerolles crut Auguste mort et ne put retenir un rire sardonique en entendant ces paroles.

— La sœur de Jules César, monsieur, ne doit pas être soupçonnée.

— Toujours madame Jules, répondit Auguste.

Il s'évanouit, sans pouvoir achever une mordante plaisanterie qui expira sur ses lèvres ; mais quoiqu'il perdit beaucoup de sang, sa blessure n'était pas dangereuse. Après une quinzaine de jours pendant lesquels la douairière et le vidame lui procurèrent ces soins de vieillard, soins dont une longue expérience de la vie donne seule le secret, un matin sa grand-mère lui porta de rudes coups.

(A suivre.)

14 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

HISTOIRE DES TREIZE

FERRAGUS, Chef des Dévorants

PAR H. DE BALZAC

Cet homme, ce diable s'appelle Gratien, Henri, Victor, Jean-Joseph Bourignard. Le sieur Gratien Bourignard est un ancien entrepreneur de bâtiments, jadis fort riche, et surtout un des plus jolis garçons de Paris, un Lovelace capable de séduire Grandisson. Ici s'arrêtent mes renseignements. Il a été simple ouvrier, et les compagnons de l'Ordre des Dévorants l'ont, dans le temps, élu pour chef, sous le nom de Ferragus XXIII. La police devrait savoir cela, si la police était instituée pour savoir quelque chose. Cet homme a déménagé, ne demeure plus rue des Vieux-Augustins, et perche maintenant rue Joquelet, madame Jules Demarets va le voir souvent ; assez souvent son mari, en allant à la Bourse, la mène rue Vivienne, ou elle mène son mari à la Bourse. Monsieur le vidame connaît trop bien ces choses-là pour que je lui dise si c'est le mari qui mène sa femme ou si c'est la femme qui mène son mari ; mais madame Jules est si jolie que je parierais pour elle. Tout cela est du dernier positif. Mon Bourignard joue souvent au numéro 129. C'est sous votre respect, monsieur, un farceur qui aime les femmes, et qui vous a ses petites allures comme un homme de condition. Du reste,



scandalisés. A l'hôtel du commandant en chef, à Aldershot, le général Buller a déjà reçu des centaines de lettre de sympathie. La municipalité de Falmouth s'est réunie jeudi soir et a voté une résolution exprimant sa profonde confiance en sir Redvers Buller, ses sympathies pour le général, ainsi que son très profond regret de la mesure prise contre lui par les autorités militaires.

Le maire d'Exeter a convoqué tous les maires de Devonshire à un meeting qui a eu lieu vendredi après-midi, pour exprimer la confiance du comité de Devon en sir Redvers Buller. C'est M. Brodrik qui payera tous ces pots cassés.

Nos Correspondants

Nous recevons les lettres suivantes :

Couvet, le 25 octobre 1901.

Administration de La Sentinelle,

Chaux-de-Fonds.

Je désirerais que pendant les sessions du Grand Conseil neuchâtelois, ainsi que pendant les sessions de l'Assemblée fédérale, le feuilleton de La Sentinelle soit supprimé et voir remplir la place qu'il occupe par une augmentation de la chronique parlementaire, car La Sentinelle est avant tout un journal politique, et le feuilleton doit lui céder le pas, non pas seulement quand cela est nécessaire, mais aussi lorsque c'est utile.

Je doute fort que les lectrices de notre journal soient du même avis que moi, mais tant pis ; comme il n'est pas possible de contenter tout le monde, je crois avoir avec moi la plus grande partie des abonnés de La Sentinelle.

Espérant que le vœu que je fais sera appuyé, je vous adresse, Tit., l'assurance de ma haute considération.

LS BLASER.

* * *

Un casino d'été

On nous enlève le square actuel, cela n'est pas juste, ont dit les mamans et les nourrices. Quelle belle promenade en perspective, se sont-elles écriées lorsqu'elles apprirent que le square actuel serait remplacé par un beau jardin, situé au Crêtét. En effet le square sera mieux placé au Crêtét sous bien des points de vue. Mais ne pourrait-on pas faire, au lieu d'un froid jardin, quelque chose de plus féérique, c'est-à-dire placer au centre du jardin une belle maisonnette suisse, composée d'une grande salle avec galerie et scène où nos sociétés locales pourraient donner leur concert d'été le dimanche et le soir ?

Ne serait-ce pas un vrai délice pour patrons et ouvriers de traverser le beau pont qui se fait actuellement, d'entrer dans un bois bien vert et de trouver tout à coup, comme dans la belle au Bois Dormant une charmante maisonnette où un concert des plus réjouissant attendrait petits et grands.

Il se trouvera bien quelques brasseurs disposés à faire un petit sacrifice pour le bien de La Chaux-de-Fonds et qui payeront de grand cœur les frais de bâtisse, si la toujours dévouée société d'embellissement leur offre le terrain.

Et la compagnie du Tramway ne restera certainement pas en arrière et fera suivre une ligne jusqu'à l'entrée du nouveau square. A 11 heures, après la fermeture, chacun sera charmé de se faire conduire des Crêtés à la Charrière ou vice-versa.

Et notre froid Casino-Théâtre qui ne s'ouvre que l'hiver et encore, n'en sera pas jaloux.

En tout les cas, si la chose est possible, je me réjouis de passer de temps en temps une agréable après-midi ou soirée dans le jardin de la Belle au bois dormant.

EDMONDO.

AUX PLANCHETTES

Si nous sommes bien informés, il y aurait passablement de remue-ménage aux Planchettes.

Le Conseil général vivrait en mésintelligence avec le Conseil communal dont il ne voudrait pas sanctionner les dépenses dernières, afférentes au bâtiment scolaire et au bâtiment des cultes.

Il paraîtrait que sans autorisation du Con-

seil général, le pouvoir exécutif aurait fait exécuter différents travaux dont le coût ascendant à environ 10000 francs, nous dit on.

Autorisé à faire des travaux pour une somme de fr. 150 au bâtiment d'école, le Conseil communal en aurait fait pour fr. 2000. Et ainsi de suite.

Les contribuables Planchottiers qui, au nombre de soixante, doivent avaler ce bouillon, la trouvent mauvaise. Ils refusent d'accorder leur sanction à une administration qui agit à sa guise, sous l'impulsion, paraît-il, du caissier communal, M. Vaucher instituteur; celui-ci, si les fait qui nous sont rapportés sont exacts, pourrait bien avoir pratiquement démontré que l'instituteur doit rester à l'école et que les contribuables ne sont pas gens à supporter la férule du régente.

Voilà ce qu'on gagne à vouloir jouer au magnat ou à l'hospodar.

Nous ne sommes pas en mesure de contrôler s'il est exact que le caissier communal — contrairement à tous ses congénères — a poussé aux dépenses ; en d'autres termes si M. Vaucher coûte cher aux contribuables.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à la suite de séances orageuses, le désaccord le plus complet règne entre l'exécutif et le législatif des Planchettes.

Le Département de l'Intérieur a été saisi du différend. Il a convoqué le Conseil général des Planchettes pour jeudi 31 octobre à 3 heures de l'après-midi.

Nous ne promettons pas d'y envoyer un de nos rédacteurs — c'est possible — mais dans tous les cas nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Félicitons d'ores et déjà les Planchottiers d'avoir eu l'énergie de ne pas accepter les yeux fermés les pilules dorées qu'on cherche à leur avaler et d'avoir su faire entendre un énergique halte-là !

La vie locale

Un de nos abonnés pourrait-il nous procurer les numéros suivants de la Sentinelle de 1900 ?

N^{os} 36, 30, 34, 57, 58, 60, 61, 120, 140.

Prière de s'adresser à l'Administration de la Sentinelle.

Telle cause, tel effet. — La cause du Grütli était gagnée d'avance ; l'effet de sa tombola ne pouvait manquer d'être excellent ; certaines choses sont fatales : à bonne œuvre, chaude sympathie.

Avez vous jamais pu compter les étoiles au ciel ! Samedi, dimanche et lundi, vous eussiez perdu votre temps aussi bien, de vouloir faire le dénombrement du public accouru pour fêter le Grütli et nos sociétés locales, dès longtemps aimées. Les plus anciennes ont voulu maintenir, vous l'avez deviné, leur vieille réputation, solidement établie ; elles n'ont eu, selon la règle, aucun mal à y réussir.

Les cadettes ont donné tous leurs moyens et rivalisé d'entrain, tâchant de dépasser leurs aînées ; elles ont conquis leurs palmes aussi. Et puisque l'avenir est aux jeunes et à ceux qui leur ressemblent, disons deux mots de l'Eglantine, une jeune fille à peine éclosée de l'œuf et déjà fort ingambe : société littéraire désireuse d'interpréter un jour les maîtres du théâtre, les Sardou, qui sait les Sudermann, l'Eglantine s'efforce pour le moment de mériter son nom, avant de gagner celui de la Rose. Il y a dans l'Eglantine une profusion de bonnes volontés qui, bien cultivées, deviendront un jour des talents. Courage, jeunes ardeurs, la récompense est au bout du chemin.

Dans l'Affaire de la rue de Lourcine, Justin un amusant larbin, a voulu prouver sans doute que souvent les domestiques valent mieux que leur maîtres. Un bon point au si coquet ballet suisse.

Le tirage ayant eu lieu cet après midi, les lots seront délivrés au Stand des Armes-Réunies mercredi et jeudi, dès 10 heures du matin et jusqu'à 10 heures du soir.

Inutile de se présenter auparavant. Un avis ultérieur renseignera le public pour la suite.

Touche-Tout.

Pour un Hôpital d'enfants. — On nous prie de reproduire la circulaire suivante qui sera adressée aux diverses sociétés locales.

Monsieur le Président et Messieurs,

Un groupe de citoyens ont pris l'initiative d'organiser une tombola, dont le produit net sera destiné à la création d'un pavillon d'enfants annexé à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

A cet effet, nous venons vous prier d'envoyer une délégation de deux membres à

l'assemblée qui aura lieu au Casino, le vendredi 15 novembre prochain à 8 1/2 heures du soir.

L'importance de cette création dont l'utilité est incontestable et qui constitue une œuvre éminemment philanthropique ne vous échappera pas et nous sommes certains que vous voudrez bien entrer dans nos vues.

Agréez Monsieur le Président et Messieurs nos salutations empressées.

Le Comité d'initiative.

Tombola. — Voici les nos des billets qui gagnent les quatre premiers lots à la Tombola de la Fanfare du Grütli :

1 ^{er} lot de fr. 300	n ^o 9474
2 ^e lot de fr. 200	n ^o 5365
3 ^e lot de fr. 100	n ^o 6676
4 ^e lot de fr. 50	n ^o 4131

Nécrologie. — Hier est mort, après une courte maladie, M. Louis Imer Guinand, à l'âge de 67 ans.

Lé défunt laisse de nombreux amis qui déplorent sa fin rapide. Pendant de longues années il s'occupa très activement des questions scolaires et présida de 1879 à 1887 l'ancienne commission d'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

Le bonheur domestique

Depuis le 1^{er} octobre, le Comité cantonal de la section neuchâteloise de la ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme offre, par l'intermédiaire des officiers d'état civil, à toutes les personnes contractant mariage, c'est-à-dire à plus d'un millier par année, un charmant volume ayant pour titre : *Le Bonheur domestique*.

« C'est sous l'égide du bonheur domestique, dit l'avant-propos, que nous voulons lutter contre l'alcoolisme.

Trop souvent l'homme va chercher au café un confort qu'il ne trouve pas dans la maison mal tenue, dans l'excitation de l'alcool un bien être que ne lui donne pas la nourriture insuffisante préparée chez lui, dans l'ivresse une consolation aux maux dont l'affligent un intérieur où n'habitent ni la paix ni le bonheur.

Triste consolation, remède pire que le mal, qu'il tend à rendre incurable. L'alcool est un maître exigeant et cruel : il épuise les ressources, il tue la bonne humeur, chasse la paix, ruine la santé. Avec lui, l'ennemi est dans la place.

Sortons de ce cercle vicieux et, en présentant à nos lecteurs l'image d'une maison où règne le bonheur, donnons-leur envie de réaliser cet idéal.

Ce livre est divisé en cinq parties qui traitent successivement de « La Famille », de « l'Education et l'Hygiène », de « l'Habitation », de « l'Alimentation » et des « Vêtements et du linge ».

Il proclame beaucoup de vérités, donne des conseils amicaux, des enseignements désintéressés aux jeunes époux dont l'expérience dans les choses les plus simples touchant à la tenue d'un ménage est trop souvent la seule cause de mésintelligence et de souffrances aboutissant au divorce ou à la ruine, là où le bonheur aurait pu régner en maître.

Puisse-t-il remplir son but de guide précieux et de conseiller éclairé et aider à faire de chaque famille neuchâteloise un foyer où habitent l'aisance, la paix et le bonheur.

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Lausanne, 29 octobre. — Les obsèques de Fauquez auront lieu jeudi à 2 heures.

Sofia, 28 octobre. — On croit que M^{lle} Stone a été assassinée par les brigands qui l'avaient enlevée. Ceux-ci se seraient ensuite dispersés.

Bologne, 29 octobre. — On a entendu lundi au procès Palizzolo deux inspecteurs de police. L'un a affirmé que Palizzolo avait eu l'appui de la Mafia dans les élections ; l'autre a déclaré qu'après le meurtre de Miceli les soupçons s'étaient portés sur Palizzolo.

Bruzelles, 29 octobre. — Une bagarre sanglante s'est produite dimanche à Walheim entre artilleurs du fort et jeunes gens de la localité.

Les militaires ayant saccagé un cabaret, ils furent chassés à coups de pelles et de fourches par les citoyens.

Trois soldats grièvement blessés ont été transportés à l'hôpital de Malines ; trois autres ont été retrouvés, blessés dans les champs. Du côté des paysans, il y a eu plusieurs blessés.

De renseignements ultérieurs, il résulte que toute la garnison a participé à la bagarre. Six cabarets ont été démolis. Les principaux coupables sont arrêtés.

Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôts

Pain blanc à 30 centimes
1^{re} qualité à 30 le kilo.

On porte à domicile

Avis aux agriculteurs et industriels
— Poids public —

Fr. 5

les SIX mètres Cachemire-Merinos noir

pure laine, grande largeur. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses ainsi que draperie hommes dans tous les prix. 4

Echantillons franco. Gravures gratis.

Grands Magasins v. F. Jelmoli, A. G. Zurich

Bandages

pour les cas les plus difficiles et à poser soi-même sont livrés sous garantie complète et aux prix de fabrication par le Dr Krüsi, fabrique de bandages, Gais (St-Gall).

Repasseuse.

Une jeune fille de la Suisse allemande demande place comme repasseuse. Elle pourrait, au besoin, aussi faire la cuisine.

S'adresser au bureau du Journal.

Madame et Monsieur Eugène Clémence et leurs enfants, Madame et Monsieur Emile Voirol et sa fille Antoinette à Chaux-de-Fonds, Monsieur Léon Voirol en France, Monsieur François Voirol et sa famille à Chaux-de-Fonds, ainsi que les familles Pierre Steiner-Jobin et Wyser ont la douleur de faire part à leurs parents amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne bien aimée de leur mère, grand'mère, tante et parente, madame

Marie Séraphine Madeleine Voirol

née Boillat

que Dieu a rappelée à Lui lundi à 10 heures du soir à l'âge de 87 ans et 4 mois après une longue maladie.

La Chaux-de-Fonds, le 29 octobre 1901.

L'enterrement auquel ils sont priés d'assister aura lieu jeudi 31 courant, à 1 heures après midi.

Domicile mortuaire : rue du Puits 9. Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Messieurs les députés socialistes et Messieurs les membres socialistes du Conseil général sont priés d'assister, jeudi 31 octobre à 1 heure de l'après-midi, au convoi funèbre de

Madame Séraphine VOIROL

belle-mère de M. Eugène Clémence, leur collègue.

Domicile mortuaire : Rue du Puits 9.

Messieurs les membres des sociétés suivantes : Cercle catholique national, Chœur mixte et l'Amitié, Cercle ouvrier, Syndicat des remonteurs, Société mutuelle et patriotique des Jurassiens Bernois, La Solidarité et la Bernoise, la Fanfare du Grütli, sont priés d'assister jeudi 31 octobre, à 1 heure de l'après-midi, au convoi funèbre de

Madame Séraphine VOIROL

belle-mère de M. Eugène Clémence, leur collègue.

Domicile mortuaire : Rue du Puits 9.

La Sentinelle

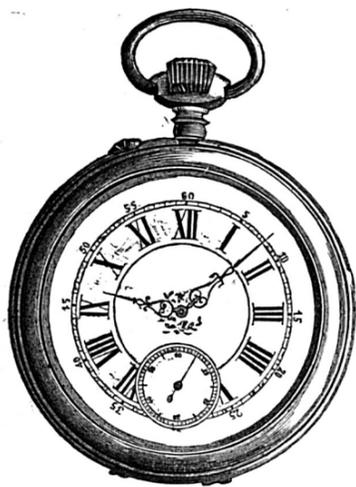
est en vente dans tous les kiosques de La Chaux-de-Fonds.

Sagne-Juillard

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robet, 38

TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889 TÉLÉPHONE



BIJOUTERIE
ALLIANCES 18 K^{ts}
MONTRES
RÉGULATEURS
COUCOUS
REVEILS
PENDELES ✱

RÉPARATIONS

Garantie absolue

Occasion exceptionnelle

1 ameublement Louis XV en velours frappé. 2 Divans à rouleaux en moquette. Quelques fauteuils en moquette, velours damas. 1 lit noyer 2 places avec sommier, traversin, matelas, crin animal, duvet et oreillers. 1 pareil à une place.

Plusieurs lits sapin avec sommiers et matelas à 1 et deux places et quelques autres articles de mobilier sont à vendre à très bas prix.

S'adresser rue Daniel JeanRichard 27.

Chapellerie

J. VERTHIER

RUE NEUVE 10

CHAPEAUX DE SOIE

CASQUETTES

Grand choix de Parapluies

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX DE FEUTRE

CRAVATES

Grand choix de BÉRETS

AVIS

aux

Propriétaires et aux installateurs d'eau autorisés

Le service des eaux faisant procéder à la révision de toutes les polices d'abonnement, il a été constaté qu'un certain nombre de propriétaires de maisons et d'installateurs n'ont pas avisé la Direction soussignée des installations nouvelles, modifications et adjonctions exécutées depuis la conclusion du contrat.

Il est accordé aux intéressés un délai de 8 jours, expirant le 27 octobre courant, pour se mettre en règle avec les prescriptions des règlements sur la matière. Passé ce délai, tout propriétaire ou entrepreneur trouvé en défaut sera puni conformément aux dispositions y relatives (amende de fr. 20 à fr. 100) sans préjudice des dommages-intérêts et des sommes dues pour eau consommée.

La Chaux-de-Fonds, le 19 octobre 1091.

Direction des Services Industriels.

Amphithéâtre du Collège Primaire

Les mercredi 30 octobre, lundi 4, jeudis 7 et 14 novembre à 8 1/2 h.

Quatre conférences-lectures

de

M. Jules CARRARA, prof.

LES FEMMES DE NAPOLÉON

Joséphine

Lecture de PLUS QUE REINE

Drame en 5 actes par Emile Bergerat

Abonnements : fr. 3.— Entrée : fr. 1.—

Moitié prix pour les élèves du Gymnase et de l'école supérieure des jeunes filles.

Cartes à la librairie Delachaux et à l'entrée.

LA MÉNAGÈRE

Les sociétaires ainsi que le public désirant se fournir de pommes de terre, sont priés de se faire inscrire aux adresses ci-dessous :

LOCAL, Cercle ouvrier, Serre 35^a

Léonard DAUM, Numa Droz 16.

Georges HUGUENIN, Progrès 117^a

La Chaux-de-Fonds

Deux postes de **Professeur de chant** sont mis au concours :

1^o Au Gymnase et à l'École industrielle de jeunes filles, 14 heures, avec un traitement total de fr. 1470.

2^o Dans les Ecoles primaires filles et garçons, 26 heures, pour fr. 2210.

Les candidats devront indiquer pour lequel des postes ils se présentent et éventuellement s'ils se présentent pour les deux.

Adresser les offres de service, avec pièces à l'appui, jusqu'au 15 novembre, au Président de la Commission scolaire et en aviser le Secrétariat de l'Instruction publique.

La Chaux-de-Fonds, le 24 octobre 1901.

Commission scolaire.

Mise au CONCOURS

La Commission de l'Orphelinat communal de La Chaux-de-Fonds met au concours le poste de **mère de la deuxième famille** de cet établissement. Traitement initial : fr. 500 par an.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat communal, rue de la Serre 23, où il pourra être consulté par les intéressés.

Les soumissions devront être envoyées, sous pli cacheté, au Président de la Commission, jusqu'à fin courant, avec la suscription « Soumission pour poste de mère de la deuxième famille. »

La Chaux-de-Fonds, le 9 octobre 1901.

Au nom de la Commission :

Le Président,

Ch. Perret.

Le Secrétaire,

E. Tissot.



Guillères à café

argent contrôlé

unies et décorées, les plus belles et les plus avantageuses se trouvent au magasin

E. BOLLE-LANDRY

Place de l'Hôtel-de-Ville

Civet de Lièvre

au vin rouge

Vente au détail

COMESTIBLES

A. STEIGER

4, rue de la Balance, 4

A LA

CITÉ OUVRIÈRE

Maison Jos. Hirsch

Vis-à-vis de la Fontaine Monumentale, La Chaux-de-Fonds

Vêtements tous faits et sur mesure pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants

Grande mise en vente des **NOUVEAUTÉS d'HIVER** en confections riches et soignées, à des **PRIX TRÈS AVANTAGEUX.**

Choix incomparable en **PARDESSUS, COMPLETS, PÈLERINES, PANTALONS, COSTUMES** pour Enfants, **MANTEAUX CAOUTCHOUC, MANTEAUX LODEN, etc.**

Tous les Vêtements exposés aux étalages existent en toutes tailles à l'intérieur des Magasins.

HIVER 1901

HIVER 1901

Voir nos étalages

COMPLETS pour hommes cheviottes, peignés et autres, à 35, 45, 55 et 65 fr.

COMPLETS pour jeunes gens, fantaisie anglaise, cheviotte, etc. à 20, 25, 30 et 35 fr.

COSTUMES pour enfants, quartier maître et blouse marine, à 8, 10, 12, 15 à 30 fr.

PARDESSUS pour hommes, en bleu, brun, noir, beige, gris, à 35, 45, 55 et 65 fr.

PARDESSUS pour jeunes gens, avec et sans pèlerine, depuis 15, 18, 20, 25 et 30 fr.

PARDESSUS pour enfants, croisé, col velours en bleu et beige, à 12, 15, 18, 20 et 25 fr.

PARDESSUS pour enfants, forme collégien et à pèlerine, à 10, 15, 18, 20 et 22 fr.

PÈLERINES pour hommes et jeunes gens, molleton et drap, flotteur, en bleu, noir et brun, à 15, 18, 20 et 30 fr.

PÈLERINES pour enfants, molleton et drap, flotteur, à 6, 7, 8 et 12 fr.

PANTALONS pour hommes, en tous genres, à 7, 8, 10, 12, 15, 18 à 25 fr.

Les Magasins de la CITÉ OUVRIÈRE sont ouverts le Dimanche jusqu'à 5 heures du soir.

ATTENTION !

ATTENTION !

J'avise ma nombreuse clientèle ainsi que le public en général, que je viens de faire une **une installation à l'électricité pour scier et fendre le bois.** Dès aujourd'hui, je puis satisfaire à toutes les commandes.

Très bien assorti en bois de **FOYARD** et **SAPIN bien sec.** Grande et petite **Anthracite belge** et **Briquettes** Ire marque, rendus au bûcher.

PESAGE GARANTI

Gros et Détail. — Prompte livraison. — Téléphone

On peut donner les commandes dans tous les magasins de la Société de Consommation et à l'épicerie Weissmuller, Charrière 13.

L. Kunz-Maire & Cie,

Rue Léopold Robert, 6. — Usine rue de la Serre 104